

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 17 juin 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 juin 2019 s'est réuni le lundi 17 juin 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VALAY Laurence, CARBONNET Serge, COUZINEAU Patrick, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à LABARDIN Philippe, de CARBONNET Serge à BENQUET Daniel, de COUZINEAU Patrick à DUBOURG Jean-Luc, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

D.28

Approbation du principe de recours à la délégation de service public relative à la fourrière automobile. Autorisation du lancement de consultation en procédure allégée

Vu L'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu Le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu L'arrêté du 21 mars fixant le modèle d'avis pour la passation des contrats de concession,

Vu Le code des collectivités Territoriales et notamment L'article L1411-1 et suivants,

Vu L'avis favorable de la Commission des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 04/06/2019

Vu L'avis favorable du Comité Technique qui s'est réuni le 07/06/2019

Le contrat d'affermage pour la gestion du service public de fourrière automobile de la ville de Marmande arrive à échéance et il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure.

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le mode de gestion du service de fourrière automobile.

Conformément à l'article L 1411-4 du CGCT, les membres du conseil Municipal se prononcent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le gestionnaire.

Si le recours à la concession de service public est validé, le conseil Municipal devra se prononcer sur les caractéristiques du contrat.

Le montant prévisionnel du chiffre d'affaire de la concession est inférieur au seuil de la procédure formalisée est fixé à 5 225 000 € HT.

En effet, le bilan comptable du fourrieriste dresse un chiffre d'affaire d'environ 45 000 € sur les années 2014 à 2019.

La procédure sera donc la procédure dite simplifiée.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'approuver le choix de la concession de service public relative au service fourrière automobile au vu du rapport comparatif en procédure simplifiée
- Fixe** La durée d'affermage à 5 (cinq) ans, à compter de la date de notification de contrat d'affermage au délégataire.
- Autorise** M. le MAIRE à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

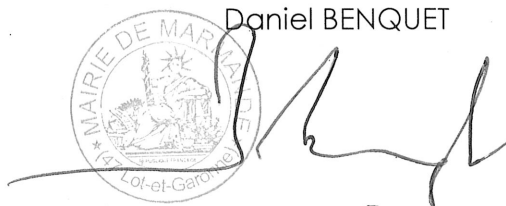
Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 juin 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

The image shows the official seal of the Mayor of Marmande, Lot-et-Garonne. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE MARMANDE" at the top and "Lot-et-Garonne" at the bottom. In the center, there is a depiction of a building, likely the town hall. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24 juin 2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24 juin 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

This is a duplicate of the signature block above, enclosed within a rectangular border. It features the same official seal of the Mayor of Marmande and the same handwritten signature.